

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1410

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 169 à 171.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, lié à l'abrogation de l'article L. 4162-5 du code du travail à compter du 1er janvier 2019.